sieur **Benjamin - Philippe - Joseph Tiberghien**, décédée à Roubaix, le 3 mars 1882, à l'âge de 50 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 5 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 6 dudit mois, à 9 heures 1|2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 103.

Belgique

L'EMPOISONNEMENT A LA CITADELLE DE LIÉGE

Nous avons publié hier la dépêche de notre correspondant de Liége annonçant l'empoisonnement d'une centaine de soldats à la citadelle. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans la *Gazette de Liége :*

« Nous venons d'apprendre que sur plus de quatre cents hommes de la garnison de la citadelle, la moitié a été empoisonnée hier. Voici ce que l'on rapporte à ce sujet. Peu de temps après que la garnison eût pris son repas, vers les 4 heures de relevée, des symptômes d'empoisonnement se présentèrent ; le ventre de la plupart des hommes gonfla d'une façon extraordinaire et presque tous furent pris de malaises et de vomissements.

» Les médecins, requis en toute hâte, vinrent prodiguer leurs soins aux malades. Les officiers non présents s'empressèrent d'accourir pour veiller à ce que rien ne manquât au service médical et présider à son organisation. On attribue cet empoisonnement à la graisse qui aurait servi à préparer les aliments. Une enquête est ouverte à ce sujet.

» Ce matin l'état des malades est satisfaisant; une centaine environ sont encore alités, mais tout danger de mort a disparu. Une enquête est ouverte par l'autorité militaire. Ainsi que nous le disons plus haut, on attribue cet empoisonnement à la graisse avec laquelle on a confectionné le repas. »

— On lit dans le *Journal d'Anvers :*

« Le seul mandat d'amener décerné contre Léon Pelzer n'indique pas suffisamment le nom qu'il faudra donner à l'épouvantable assassinat de la rue de la Loi. Si Léon Peltzer est réellement le Vaughan, il y a beaucoup à parier qu'il n'a pas agi pour son propre compte, car on se demande en vain quel intérêt *personnel* il pouvait avoir à la mort du malheureux Bernays. Il n'aura été que le bras qui a exécuté son crime. Il s'agirait encore de trouver la tête qui l'a conçu. Nous avons tout lieu de croire que la justice est de cet avis, et ce n'est que quand les recherches faites dans cet ordre d'idées auront abouti, qu'on pourra donner à l'affaire Bernays son nom définitif.

» Cela est si vrai que tout le monde a accueilli la nouvelle du mandat d'amener avec quelqu'étonnement. Non pas que le nom de Léon Peltzer fut bien nouveau dans l'affaire, mais parce que la mesure prise était isolée. On était généralement d'accord pour trouver illogique le mandat d'amener décerné avant que des arrestations se fussent faites ailleurs. Aussi croyons-nous que le *National* était dans le vrai en annonçant hier des arrestations pouvaient s'opérer d'heure en heure. »

FAITS DIVERS

— SUICIDE D'UN DIRECTEUR DE THÉATRE. — Une triste nouvelle vient encore de produire la plus douloureuse impression dans le monde des théâtres : Henri Chabrillat, directeur de l'Ambigu, à Paris, a essayé de se tuer mercredi soir, à sept heures.

Chabrillat avait quitté, vers cinq heures du même jour, Mlle Massin, sa pensionnaire. Il l'attendait dans la soirée, dans son cabinet, 24, boulevard Poissonnière, où il s'était installé pour écrire quelques lettres.

Il était sept heures et quelques minutes quand Mlle Massin arriva chez lui. Elle monta et sonna.

A ce coup de sonnette, Chabrillat, qui n'avait pas encore fini sa correspondance, saisit un révolver et se tira une balle dans le côté gauche de la poitrine.

La domestique entendit, à quelques secondes d'intervalle, un coup de sonnette et une détonation de révolver. Elle courut vers le cabinet de travail de son maître, et elle trouva celui-ci étendu sur le tapis.

Pendant qu'elle le soulevait et le plaçait sur un canapé, Mlle Massin sonnait de plus en plus fort à la porte, ne comprenant pas que cette porte ne s'ouvrît point, puisqu'elle était attendue.

Enfin, la bonne vint ouvrir.

Dès que Mlle Massin fut entrée :

— Je me suis manqué, lui dit Chabrillat, c'est épouvantable !...

— Un médecin !... vite un médecin ! cria-t-elle, affolée.

— Non, non, reprit-il, pas de médecin !...

Déjà la domestique était descendue chercher un docteur, qui demeure justement dans la maison.

M. Adde-Margras fut immédiatement auprès de Chabrillat.

Aussitôt qu'il le vit entrer, Chabrillat lui dit :

— C'est un accident, docteur, je me suis blessé en jouant avec mon révolver !

— Non, monsieur, vous avez voulu vous vous suicider !... répondit le médecin.

Il avait suffi à M. Adde-Margras d'examiner l'endroit par où la balle avait pénétré pour se convaincre que le malheureux avait bel et bien voulu attenter à ses jours.

Le docteur envoya chercher un chirurgien. Mlle Massin courut elle même chez M. Péan, qu'elle eut la chance de rencontrer et de ramener avec elle.

Le célèbre chirurgien dut faire usage de sa sonde pour découvrir la place où s'était logée la balle : après avoir introduit son instrument dans la plaie, il fut obligé de le pousser jusqu'au dos. Là, il sentit la balle, et, sans perdre un instant, il fit une incision dans le dos du pauvre garçon. L'incision faite, la balle tomba d'elle-même.

Le docteur pense que, s'il ne survient pas d'hémorragie interne, le blessé pourra survivre. Mais on ne saurait encore se prononcer là-dessus d'une façon précise. Depuis hier, Chabrillat est dans un grand état de prostration, il rouvre à peine de temps en temps les yeux, regarde les personnes qui le veillent, mais il ne dit pas un mot.

De graves embarras d'argent l'ont poussé à demander au suicide le dénouement d'une situation à laquelle il ne voyait plus de remède.

Le crime de la rue Mercier

Une lugubre série d'assassinats semble s'ouvrir en ce moment. Il y a deux jours, la veuve Galterrer était assassinée rue Lahat, et hier une fille publique était trouvée percée de sept coups de poignard, dans le logement qu'elle occupe, rue Mercier, à Paris.

Le vol a été le mobile de ces deux assassinats, dont les auteurs ont réussi à prendre la fuite.

Ce nouveau crime présente une analogie frappante avec l'assassinat commis, il y a une quinzaine d'années, par un nommé Philippe, sur une fille soumise habitant les environs de la rue d'Aboukir.

La victime de ce nouvel attentat est une fille âgée de 40 ans, du nom de Cécile Renoux, qui se livrait à la prostitution, voire même au proxénétisme.

Elle habitait à l'entresol de la maison 7 de la rue Mercier, rue étroite, bordée de vieilles maisons et qui commence à la Halle aux blés.

Le 23 février dernier, vers cinq heures du soir, cette fille avait raccolé de sa fenêtre un jeune homme paraissant âgé de 24 à 25 ans, qui passait dans la rue : il monta chez elle.

Le lendemain, cet individu revint encore, et après son départ, la fille Renoux constata la disparition d'une clef de son logement ; il revint aussi hier à midi.

Hier soir, vers cinq heures, cet individu arriva de nouveau, cette fois dans une voiture de place où il apportait des provisions afin de dîner avec la fille Renoux.

Celle-ci le reçut et envoya sa bonne prendre un panier en osier de forme oblongue où se trouvaient cinq bouteilles de vin cacheté, qui était déposé sur le coussin de la voiture de cet individu.

On festoya toute la soirée. A différentes reprises, l'individu chercha à éloigner la bonne de la fille Renoux, en la chargeant de diverses commissions. En même temps, il poussait celle-ci à boire. Les cinq bouteilles qu'il avait apportées étant vides, il envoya la domestique chercher une bouteille de champagne qu'ils burent tous les trois.

Vers onze heures, la fille Renoux était ivre-morte; aussi l'inconnu pria la bonne d'aller lui chercher, à la station du Palais-Royal, une voiture afin qu'il pût rentrer chez lui, et ajouta qu'il partait pour Londres, le lendemain.

La bonne sortit aussitôt. Quand elle revint un quart d'heure après et qu'elle rentra dans l'appartement de sa maitresse, elle recula d'horreur devant l'effrayant spectacle qui s'offrait à ses yeux.

L'inconnu avait disparu : la fille Renoux était étendue sous la table, le visage horriblement contracté et à moitié couverte par la nappe tachée de sang qui était tombée de la table, et dont la vaisselle avait roulé sur le parquet.

La bonne épouvantée appela sa maitresse et se baissant pour la frapper sur l'épaule, reconnut que des flots de sang s'échappaient de sa poitrine.

Folle d'épouvante, elle se précipite sur le carré en criant : « Au secours. » A ses appels accourent d'autres filles du voisinage. Toutes rentrent dans l'appartement et reconnaissent que la nommée Renoux était non seulement morte, mais encore que tous ses membres étaient fracturés. Huit coups de poignard trouaient sa poitrine. L'arme, dont la lame était rouge de sang, a été trouvée abandonnée près de son cadavre.

M. Dodiau, commissaire de police du quartier des Halles, télégraphia aussitôt à M. Macé, chef de la police de sûreté.

Celui-ci arriva avec ses agents vers deux heures du matin.

Ces deux magistrats opérèrent aussitôt une perquisition, d'où il résulte que la fille Renoux possédait une centaine de mille francs en valeurs et qu'elle avait déposé tous ses titres à la Banque de France.

L'assassin a dérobé dans le tiroir de l'armoire à glace un petit coffret en bois noir où était déposée, aux dires de la bonne, une somme de 3 à 4,000 francs en or et des bijoux.

Voici le signalement de cet individu, qui a été envoyé dans toutes les directions :

Vingt-quatre ans environ, taille moyenne, corpulence assez forte, figure grosse et rouge, imberbe, se teint les cheveux, parle avec un accent étranger ; vêtu d'un costume noir, jaquette, pantalon et gilet ; porte en outre un pardessus fantaisie gris très long.

Le service de sûreté s'occupe de rechercher le cocher qui a pris et conduit cet individu, 7, rue Mercier. Ses indications pourraient être très précieuses à M. Dodiau, commissaire de police du quartier des Halles qui dirige activement l'enquête de son côté.

Ajoutons que l'assassin, à sa dernière visite chez la fille Renoux, l'avait prévenue qu'il viendrait dîner chez elle le soir. L'enquête a relevé, en outre, qu'à plusieurs reprises, pendant le dîner, cette femme s'était plainte du goût du vin que l'on suppose avoir dû contenir un narcotique.

La bonne, qui a donné tous les indices, se nomme Rosa Abellard, âgée de 24 ans et demeure, 41, rue d'Aboukir.

Opposition a été faite ce matin à toutes les valeurs que possédait la nommée Renoux.

— Mercredi matin, à dix heures, il a été procédé publiquement, au ministère des finances, au tirage du numéro indiquant celle des 172 séries existantes de la rente 3 0|0 amortissable, dont le remboursement devra être effectué au pair.

La commission qui a présidé à cette opération se composait de MM. Thiboust, directeur de la dette inscrite ; Gay, directeur du mouvement général des fonds ; Boutin, directeur du matériel des archives et du contre-seing ; de Boisdeffre, contrôleur central du Trésor, et Georges, chef du bureau central de la dette inscrite.

Conformément à l'arrêté ministériel, le tirage a eu lieu au moyen de boules numérotées de 1 à 175, déduction faite des numéros correspondants aux séries 116, 8 et 174, sorties aux tirages précédents, et une seule des 172 boules représentatives des séries restant à amortir a été extraite du récipient où elles ont été enfermées en présence du public.

L'appareil, qui a la forme d'une mappemonde, se compose d'une sphère creuse en cuivre montée sur un axe incliné à 45 degrés.

Un mécanisme, mû à la main, donne un mouvement de rotation à la sphère. Après chaque mouvement de rotation, il se produit un mouvement en sens contraire; de cette façon, les garanties du mélange sont complètes.

La sphère métallique porte un orifice par lequel sont introduites les boules représentant le chiffre des séries. L'orifice est bouché avec une feuille de papier encastrée dans une garniture en métal qui s'adapte sur l'ouverture.

Après que le double mouvement de rotation a mélangé les boules, un enfant frappe d'un coup de poing la feuille de papier tendue, introduit sa main dans la sphère et en retire un numéro.

C'est la série 163 qui est sortie avant-hier matin.

— Au moment de la formation du nouveau ministère, le maréchal Canrobert a offert sa démission de membre du conseil supérieur de guerre :

L'illustre général avait, dit à ce propos le *Clairon*, consenti à un véritable sacrifice patriotique, en acceptant ce poste, et sa dignité ne s'accomodait pas d'être purement toléré par le ministère nouveau. En outre, lui, l'incarnation de la discipline militaire, il était attristé de voir que son nom et sa nomination, exploités par les rouges, avaient aidé, par contre-coup, à l'élection d'un Labordère.

Le général Billot a répondu au glorieux vétéran de nos armées, en le priant de rester à son poste, déclarant que le gouvernement se verrait avec peine privé des lumières et de l'expérience du doyen des maréchaux de France.

— LABORATOIRE CENTRAL D'ÉLECTRICITÉ. Sur le rapport du ministre des postes et télégraphes, en date du 24 février dernier, un décret présidentiel du même jour institue à Paris un laboratoire central d'électricité.

Une somme de 325,000 fr., disponible sur les bénéfices de l'Exposition internationale d'électricité, est consacrée à l'organisation et à l'entretien de cet établissement.

Ce laboratoire, placé sous la haute direction du ministre, fournira les moyens de travailler au développement de la science électrique, à laquelle appartient l'avenir.

Un arrêté ministériel en réglera l'organisation et les conditions de fonctionnement.

— M. Leblanc, suisse à l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, et Cassac (Auguste), engagé conditionnel au 131e de ligne, en garnison à Orléans, ont amené au poste Dancourt la nommée Verneille (Marie), âgée de quarante-quatre ans, concierge, demeurant rue de La-Tour-d'Auvergne, 52, qui avait causé du scandale dans cette église pendant qu'un prêtre étranger y officiait, et s'était en outre portée à des voies de fait envers l'abbé Roux, attaché à cette église, qui l'invitait à sortir.

Cette mégère, qui a, en outre, mordu à la main droite le soldat Cassac, a été consignée à la disposition du commissaire de police du quartier.

— La librairie Calmann Lévy met en vente *Les perspectives du temps présent* ouvrage du regretté comte Agénor de Gasparin. Ce volume contient trois discours d'une rare largeur de vues, d'une haute portée morale et sociale, féconde en lumineux aperçus et en fortifiants enseignements. On y retrouve sous une forme littéraire d'une admirable pureté, la communicative éloquence de cet esprit élevé, de cette vaste intelligence et de ce noble cœur. Ce livre, malgré sa gravité et l'importance des questions qu'il soulève, est d'une lecture agréable et facile.

— UN COMPLOT CONTRE LES MÉDECINS EN PRUSSE. — Une singulière histoire racontée par un journal allemand :

La police de Berlin vient de découvrir un complot tramé contre les médecins de la cité et qui surpasse tout ce qui a été fait jusqu'ici dans ce genre.

Le 22 décembre, deux individus firent à la police la déclaration suivante : ils devaient concurremment avec un troisième personnage, le serrurier Wilke, louer dans différentes arties de la ville des chambres garnies et y attirer les médecins en simulant une maladie. Puis, à l'aide d'un instrument très ingénieux qui mettrait le patient dans l'impossibilité d'appeler à l'aide, on le forcerait de donner sa bourse et de signer des traites préparées d'avance; finalement on devait l'étrangler et le jeter à l'eau.

» La mise en scène devait être la suivante : Wilke, faisant le malade dans son lit, avait à ses côtés, sous la couverture, son instrument avec lequel il saisirait par le cou le médecin, au moment où ce dernier se pencherait pour l'examiner; pendant ce temps, un des complices attraperait les mains du praticien et l'autre lui appliquerait les entraves. Wilke loua donc une chambre offrant par sa situation toutes les facilités pour jeter commodément un cadavre à l'eau ! Il paya la moitié du mois à l'avance et s'entendit avec ses complices pour faire le coup dans la soirée du 23 décembre. La victime désignée était le docteur Lehrs. Les deux complices, effrayés de la perversité de ce crime, déclarèrent le tout à la police.

» Des agents s'étant transportés dans la maison indiquée, l'hôtesse confirma qu'un monsieur, selon elle, employé des poids et mesures avait loué une chambre et payé un demi-mois à l'avance. Cependant ce monsieur n'était pas encore installé et on avait apporté en son nom dans sa chambre, un coffre de grande dimension. On ouvrit cette caisse et on y trouva, avec des entraves, l'instrument dont nous avons parlé. Le coffre refermé, les agents ordonnèrent sévèrement le silence à l'hôtesse.

Il fut convenu, avec les complices de Wilke, qu'ils ne lui prêteraient, pour l'exécution de son plan, qu'une assistance simulée et délivreraient la victime au dernier moment, les agents devant alors paraître pour les soutenir.

Le rôle du docteur Lehrs devait être tenu par un sous-officier de la police. Le soir, vers sept heures, Wilke et ses complices se trouvèrent dans la chambre, des agents étaient embusqués dans la pièce voisine. Wilke se couche et envoie un de ses camarades chez M. Lehrs.

Un instant plus tard, cet affidé revient accompagné d'un homme porteur de lunettes et d'un chapeau à haute forme qu'il présente comme étant le médecin attendu et qui n'était autre que le sous-officier. Le pseudo-médecin s'approche du lit et interroge Wilke sur sa santé.

Aussitôt celui-ci s'élance et saisit le cou de l'agent, pendant que ses complices lui tiennent les mains en arrière.

L'homme de la police articulant à grand'peine qu'il n'a que peu d'argent sur lui, Wilke lui présente un effet à signer. Refus de l'agent, crescendo de la pince.

A moitié asphyxié, le sous-officier frappa le parquet du pied. A ce signal, les complices lâchent les mains du patient, les autres agents se précipitent dans la chambre, arrachent la pince des mains de l'assassin et délivrent leur camarade.

Wilke fut alors garrotté et mis dans l'impuissance de nuire. Il déclara avoir agi ainsi pour se procurer de l'argent et pouvoir mettre à exécution les projets qu'il avait formés au sujet de ses moyens d'existence.

L'étrangeté de ce complot pourrait faire croire, pour l'honneur de l'humanité, que l'on a affaire à un cas d'aliénation mentale.

L'assassin, un maître serrurier ruiné âgé de vingt-huit ans, prétend avoir médité deux ans son instrument, et avoir pris pour modèle, dans l'un des musées de la ville, un instrument de torture du bon vieux temps.

La deuxième victime désignée était le docteur Langerhans, député au Landstag, voisin de cette caverne de bandits.

Plus tard, et dans le même but, d'autres chambres devaient être louées dans différents quartiers.

PROFANATION

Dernièrement la municipalité de Nantes s'est signalée par un acte qui dénote bien le degré de sottise que peut atteindre l'esprit de certaines personnes.

Il y avait place Viarme, une légère saillie des murs d'un jardin : c'est là qu'était la porte contre laquelle les bleus fusillèrent le brave général Charette; la porte, il est vrai, avait été changée; les ais mal joints qui la formaient, tout percés de balles, sont aujourd'hui la propriété de la famille du général et sont conservés comme une précieuse relique, avec le foulard rouge qui entourait sa tête et le scapulaire qu'il portait sur lui.

La population de Nantes entourait de respect le lieu de l'exécution et le calvaire qu'on avait élevé sur la place : « C'est là qu'a été fusillé Charette, » disait-on en se découvrant, comme on aurait dit à Salzbach : « C'est là que Turenne a été tué. »

Il parait que le souvenir de cette exécution gênait les radicaux de Nantes.

On se souvenait que Charette était entré dans cette ville presque en triomphateur, le drapeau blanc flottait à côté de lui : on se souvenait que le traité de la Jaunie avait été violé par les bleus; que le chef vendéen n'était tombé entre leur mains que par la trahison, et que jusqu'à la mort il avait montré un courage supérieur, qui impose le respect et l'admiration de tous les hommes de cœur, même dans les rangs ennemis.

Il y avait là de quoi gêner partie des Nantais, et loin de s'en prendre à ce souvenir avec la hardiesse de la haine, c'est par des moyens détournés qu'ils sont arrivés à leurs fins, c'est par une misérable question de viabilité, par un prétexte d'alignement qu'ils sont parvenus à faire détruire tout souvenir de la mort de Charette.

Ainsi font les petits-neveux des vainqueurs des géants.

TRIBUNAUX

La cour de cassation, dans son audience d'hier, a rejeté le pourvoi de Joseph Soissons, condamnée à la peine de mort par arrêt de la cour d'assises de l'Aisne, du 10 février 1882, pour parricide.

Une émeute à Ancône

Paris, 3 mars.

L'*Intransigeant* annonce que Cypriani a été condamné à 25 ans de travaux forcés par la Cour d'assises d'Ancône.

Des troubles auraient éclaté à cette occasion

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Réélection de M. Bradlaugh

Northampton, 2 mars, soir.

M. Bradlaugh a obtenu 3798 voix et M. Corbett, conservateur, en a obtenu 3687.

En conséquence, M. Bradlaugh est réélu membre de la chambre des communes.

Le comte de Chambord en France

Paris, 3 mars.

La sûreté générale vient d'être informée que le comte de Chambord voyageait incognito dans le Midi. Il aurait été reconnu à Montpellier.

(National).

Nos ambassadeurs

Rome, 2 mars.

Le marquis de Noailles est arrivé cette après-midi.

On n'a pas encore fixé le jour où il présentera ses lettres de rappel.

Constantinople, 2 mars.

Le Sultan recevra samedi M. Tissot en audience privée.

La réforme de la magistrature

Paris, 2 mars, 2 h. 30.

Le 1er bureau vient d'élire son représentant à la commission de la réforme de la magistrature. Au troisième tour, M. Saint-Romme a été élu contre M. Rivière.

M. Saint-Romme est partisan de la suppression de l'inamovibilité et du maintien de l'organisation avec quelques modifications, notamment l'extension de la compétence des tribunaux civils, au point de vue des affaires à juger en dernier ressort.

M. Saint-Rome l'a emporté sur M. Rivière qui demandait l'élection des juges.

Au second tour, M. Lelièvre, qui défendait le projet Martin-Feuillée, avait obtenu un certain nombre de voix. Au troisième tour, ces voix se sont reportées sur M. Saint-Romme.

2 heures 55.

Le 4e bureau a élu M. Lepère pour la commission de la magistrature.

M. Lepère est partisan de l'élection des juges et de la suppression de l'inamovibilité. Il l'a emporté sur MM. Boysset et Bernard.

Les chemins de fer

Paris, 2 mars, 3 h. 25.

La commission chargée de l'examen des projets des lois portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer, a nommé président, M. Dufresne, secrétaire M. Vivenot.

Les débats législatifs

Paris, 2 mars, 2 h. 05 soir

On annonce que M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, a reçu d'un grand nombre de journaux de province une pétition tendant à obtenir qu'un résumé des débats législatifs soit télégraphié les jours de séance dans toutes les villes de France.

Ce résumé serait affiché à la porte des mairies et des préfectures, où le public et les journaux pourraient en prendre connaissance.

La gauche républicaine.

Paris, 2 mars, 3 h. 15.

La gauche républicaine se réunira demain, vendredi, à une heure. Le groupe s'occupera de la loi sur l'enseignement primaire obligatoire.

Garantie des œuvres littéraires

Paris, 2 mars, 3 h. 10.

La commission chargée de l'examen du projet de loi portant application des conventions signées entre la France et la Belgique, et le Salvador, pour la garantie réciproque des œuvres littéraires et artistiques, vient de se réunir.

Elle a nommé président, M. Barthelemy-Saint-Hilaire ; secrétaire, M. Guiffrey et rapporteur M. Bozérian.

La commission est favorable au projet ; cependant M. Bozérian est chargé de demander au ministre des affaires étrangères qu'on retire du projet de loi l'article portant que la convention sera exécutoire en même temps que les traités de commerce.

La commission pense que ce sont deux questions distinctes qu'il ne faut pas mélanger, et désire la disjonction.

Naufrage d'un navire français

Bordeaux, 2 mars.

Le trois-mâts français *Tarn*, capitaine Collin, de la maison Maurel et Prom de Bordeaux, a fait naufrage à l'île d'Oléron, en venant de Sainte-Marie-de-Bathurst. Le navire était chargé d'arachides. L'équipage tout entier, se composant de 16 hommes, a été recueilli par le canot de sauvetage de la Cotinière. On craint que le navire ne soit défoncé.

Allocution pontificale

Rome, 2 mars, 2 h. 15.

Aujourd'hui, le Pape, dans un discours aux cardinaux, a dit que la question romaine ne pourra jamais être arrangée par le silence, ni par le temps, aussi longtemps que la dignité et la liberté du souverain Pontife seront à la merci d'un pouvoir hostile.

Il a ajouté que, pressée par les menaces de la démagogie, la société civile devra un jour avoir recours à l'Eglise et demandera l'appui de la papauté pour assurer les fondements de l'ordre et de la justice.

La brochure de P. Lavroff

L'*Agence Havas* communique la note suivante :

« Quelques journaux annoncent que le gouvernement a interdit l'entrée en France d'une brochure de M. Pierre Lavroff, relative à son expulsion.

» Nous sommes autorisés à donner un démenti catégorique à cette assertion. Le gouvernement, fidèle observateur de la loi sur la presse, ne s'oppose à l'entrée en France d'aucune publication. »

Le général Skobeleff

Berlin, 2 mars, 11 h. matin.

Une dépêche de la *Gazette nationale* annonce que Skobeleff est rentré hier sans bruit à Saint-Pétersbourg.

On mande de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

« Il est maintenant constaté que le gouvernement russe a fait exprimer aux cabinets de Berlin et de Vienne sa désapprobation de la politique belliqueuse du général Skobeleff. La Russie proteste qu'elle veut maintenir son entente avec les deux empires allemands.

« Comme on sait à Saint-Pétersbourg aussi bien qu'ici, que le général Skobeleff n'a pas parlé à la légère, mais bien après s'être entendu avec les panslavistes et le comte Ignatieff, on s'étonne ici que ce dernier reste au pouvoir. »

Affaires d'Irlande

La *Pall Mall Gazette* signale de nouveaux crimes agraires commis en Irlande. Un homme, nommé Martin, gérant d'une ferme à Colliers-town, comté de Westmeath, a reçu une balle à la tête dans la nuit de lundi à mardi. Des coups de fusil ont été tirés par les fenêtres dans la maison d'un ex-policeman, nommé Magrane, Carcallan, comté Cavan, ainsi que dans les maisons de deux fermiers, Ryan et Kelly, à Cartnagreen, comté Tipperary. Ces deux hommes et deux autres fermiers de l'endroit avaient été désignés dans un placard affiché sur l'église comme des traîtres ayant payé seulement leurs redevances.

Dublin, 1er mars.

M. Forster est arrivé aujourd'hui à Limerick où il va faire une enquête personnelle sur la situation de ce district.

Les journaux constatent que la commission de la Chambre des lords, pour l'application du *land act* en Irlande, dans son invitation à M. Forster de venir déposer devant elle, a déclaré n'avoir aucunement l'intention de faire porter son examen sur les actes des tribunaux ni sur les décisions des commissaires et sous-commissaires nommés pour assurer l'exécution de la loi agraire.

D'après le *Daily News*, le gouvernement ne considère pas la limitation de l'enquête comme une concession suffisante de la part de la commission des Lords.

Affaires d'Egypte

On télégraphie d'Alexandrie au *Daily News* :

« Le bruit court que des dissentiments ont éclaté parmi les chefs du parti militaire.

» Araby-bey n'ayant pas tenu jusqu'ici les promesses qu'il avait faites à l'armée, rencontre beaucoup d'hostilité.

» La chute du cabinet pourrait bien être prochaine. »

Le *Daily Télegraph* reçoit de Constantinople la dépêche suivante:

« Le Sultan a consulté hier ses ministres pour savoir à quelle somme s'éléveraient les frais d'occupation de l'Egypte par la Turquie.

» La Porte à l'intention de proposer aux puissances européennes l'envoi de troupes turques en Egypte, s'il est nécessaire d'y maintenir l'ordre.

» Les frais seraient prélevés sur les revenus de l'Egypte. »

Nouvelles de Turquie

Buckarest, 2 mars.

Des avis de Constantinople, datés du 28 février, confirment la nouvelle d'approvisionnements militaires que préparerait la Porte.

Elle commanderait notamment 50,000 fusils, augmenterait de 14 bataillons la garnison de la Macédoine, qui comprennent actuellement 46 bataillons, et renforcerait de deux bataillons la garnison de Novi-Bazar.

Le *Levant Herald* annonce que la Sublime-Porte a définitivement adopté l'introduction de notre système décimal pour les poids et mesures en Turquie.

Les noms des anciennes mesures sont en partie conservés. La nouvelle archine aura la longueur du mètre et sera divisé en 10 kirah, etc. La mesure de capacité se nomme euldjik et correspond à notre litre (capacité d'un décimètre cube).

Le nouveau système entrera en vigueur le 13 mars.

Berlin, 2 mars, 10 heures.

La *Gazette nationale*, en constatant l'accueil très cordial qu'a reçu la mission prussienne à Constantinople, dit que la pensée favorite du sultan est de profiter de la conflagration européenne possible pour reprendre à la France Tunis, et à la Russie, la Bulgarie.

Petites Nouvelles

Le général Garibaldi continue à aller mieux.

Le bruit court que, malgré l'avis contraire des médecins et de la famille, il est plus résolu que jamais à aller à Palerme pour assister aux fêtes du centenaire des *Vêpres Siciliennes.*

L'*Italie*, parlant de la nomination du duc de Noailles à Constantinople, loue l'urbanité et l'esprit de conciliation de l'ancien ambassadeur français, et rappelle ses vieilles sympathies pour l'Italie, ses efforts pour obtenir le rappel de l'*Orénoque* et faire l'apaisement dans la question tunisienne.

Le gouvernement n'est pas d'avis que les Chambres se séparent avant les fêtes de Pâques.

M. Thedal, percepteur à Saint-Jean-de-Maurienne, s'est enfui en Italie, emportant l'argent qui se trouvait en caisse, ainsi que les livres de la comptabilité.

Voici le sommaire du *Journal officiel* **d'aujourd'hui :**

Loi tendant à autoriser la ville de Moulins (Allier) à emprunter 370,000 fr. et à s'imposer extraordinairement (page 1177).

Loi ayant pour objet l'extension et l'amélioration des quais du port de Cette (Hérault) (page 1177).

Décrets nommant des maires et des adjoints (page 1177).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 1178).

PARTIE NON OFFICIELLE. — Rente 3 pour 100 amortissable en 75 ans : émission de 1881 et tableau récapitulatif des émissions de 1878 et de 1881 (page 1179).

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing.*

Bulletin du Commerce

LES VENTES DE LONDRES

Londres, 2 mars, 6 h. 40 soir.

9,845 balles ont été vendues.

Les prix ont été fermes.

Avis au commerce

On nous communique de Paris que les commissionnaires de cette ville dont les noms suivent ont en ce moment des acheteurs en tissus de Roubaix et autres.

MM. Baron, 4 rue de Cléry ; Baron et Bertrand, 27 rue du Mail ; Veglion, Detris et Cie 5 rue de Provence; Léopold Lévy, 12 rue Saint-Joseph ; Rondeau, Nos et Setten, 28 rue des Petites Ecuries ; Dreyfus frères et Tewels, 28 rue Bergère ; Berchon, 66 rue Tiquetonne ; Desternes 17 rue Paul Lelong ; Clerefond 23 rue d'Argout ; Suares et Becas, 8 bis rue Martel ; Duval et Blanchard, 30 rue d'Enghien ; Charles Weil, 22 rue d'Enghien ; Personnaz, Lamaignère et Gardin, 8 rue Sainte-Cécile.

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauêt :

Cotons

Hâvre, 3 mars.

Cours de clôture de New-York du 2 Mars.

Mars	avril	mai	juin	juill.	août.	sept.	oct.
11,71	11,86	12,04	12,21	12,37	12,50	12,12	11,57

Ventes du jour : 100,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 8,000 bal. contre 17,000 en 1881.

Total de la semaine : 41,000 balles contre 106,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 3 mars.

Cours de clôture de New-York du 2 Mars.

Mars	avril	mai	juin	juill.	août
10,55	10,60	10,70	10,75	10,80	10,825

Roubaix, le 3 mars 1882.

Cotons

Le Havre, 2 mars.

Cotons (clôture) calmes prix fermes. Ventes de la journée 600 balles.

Liverpool, 2 mars.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 10,000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9000 pour la consommation.

Marché soutenus pour les Américains, faibles pour les Surats.

Importations du jour 1000 b.

Produits divers

Anvers, 2 mars.

Froments, calmes, mais prix plus fermes.

Seigles faibles.

Pétrole tendance calme.

Disp. 18 1|8; courant 18 1|8; avril 18 3|8; mai 18 5|8; juin 18 3|4; 4 derniers 20 1|4.

Sucre tendance calme prix bien tenus.

Disp. 53,87.

Janvier-mars 55,87

Cafés faibles. On a vendu 109 sacs Santos à 28 cents 200 Haiti de 29 3|4 à 30 cents le 1|2 k. acq.

Londres, 2 mars.

Temps beau.

Cargaisons flottantes

Marché soutenu.

Cargaisons arrivées 0, à vendre 8.

Londres, 2 mars.

Sucres bruts soutenus.

Sucres de betteraves plus fermes. On cote allemand 21|6.

Sucres raffinés soutenus. On cote marque Say 28|9, marque Lebaudy 28|3.

Sucres cristallisés fermes.

Marseille, 2 mars.

Les derniers avis des Dardanelles signalent le passage de 1 nav. et de 14 st. chargés de froment adest. de : 1 pour Marseille, 4 pour l'Angleterre; 1 pour la Belgique, 4 pour la Hollande, 2 pour Malte, 2 pour Gibraltar, 1 pour Altona.

Marseille, 2 mars.

Blés. Marché calme, prix sans changement. Ventes de la journée 700 qtx. disponibles. Importations 8,246 quintaux.

Ghirka Micopol 26,75 les 100 kil.

Graines oléagineuses. Calmes, prix sans variation. On a vendu 300 qtx. Arachides Indes décortiquées arrivée juillet août à 29,50 les 100 kilos.

Cafés calmes, prix sans variation. On a vendu 200 qtx. Saint-Domingue à 62; Rio première ordinaire à 50,50 les 50 kilos.

Havre, 2 mars.

Cafés calmes. On a vendu 2720 sacs dont 4000 Cap à 55, 970 La Guayra grages de 87,50 à 95.50, 100 Santos non lavés à 49, 1000 dito dito rur septembre 5 57, 250 Haiti Gonaives à 61 les 50 kilos.

Bois de teinture faibles. On a vendu 650 tonnes campêche Haiti livrable à 13 les 100 kilos.

Saindoux en baisse.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Le Jeudi 2 Mars 1882, au matin

ACTIF

Encaisse de la Banque		1.965.621.144 18
Effets échus hier à recevoir		887.390 87
Portefeuille de Paris : Commerce		669.900.246 86
Portefeuille des succursales : Effets sur place		775.082.960 ..
Avances sur lingots et monnaies		57.119.200 ..
— — succursales		12.010.750 ..
Avances sur titres		180.780.921 87
— — succursales		147.183.522 ..
Avances à l'Etat		99.603.000 ..
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-Banques des départements	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99.626.231 53
Rentes immobilisées	(c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales		6.379.084 ..
Dépenses d'administration		819.347 59
Emploi de la réserve spéciale	(c)	9.997.444 16
Monnaies italiennes en dépôt		32.850.000 ..
Divers		35.061.616 81
		4.209.903.610 01

PASSIF

Capital de la Banque		182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital		8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banque départem.	(b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 ..
Réserve immobilière	(d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale	(e)	9.997.444 16
Billets au porteur en circulation		2.771.632.740 ..
Arérages de valeurs transférées ou déposées		7.140.307 51
Billets à ordre et récépissés		56.745.969 44
Comptes courants du Trésor		201.087.799 93
Comptes courants de Paris		677.809.539 78
— — des succursales		128.745.774 ..
Dividendes à payer		3.527.485 ..
Effets non disponibles		951.251 20
Escomptes et intérêts divers		16.771.955 13
Réescompte du dernier semestre		5.141.679 46
Divers		20.683.597 63
		4.209.903.610 01

Décomposition de l'encaisse au 2 Mars 1882

Or	832.365.643 19
Argent	1.133.255.500 99
	1.965.621.144 18

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse or	6.474.000
Encaisse argent	1.073.000
Avances sur titres	331.000

DIMINUTION

Portefeuille	105.023.000
Circulation des billets	516.000
Comptes courants particuliers	83.893.000
Comptes courants du Trésor	8.208.000
Proportion	.....
Bénéfices de la semaine	1.011.000

THEATRE DES BOULEVARDS, Dir. G. Deschamps

Dimanche 5 mars 1882. — Spectacle extraordinaire. — Grand succès. — Deuxième représentation : LA PETITE MARIÉE, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Leterrier et Vanloo, musique de Charles Lecocq.

L'ARGENT DU DIABLE, drame à grand spectacle en 3 actes.

Ordre du spectacle : 1. L'Argent du Diable. 2. A 9 heures, la Petite Mariée.

Bureaux à 6 1|2 heures, rideau à 7 h.

Jeudi 9 mars 1882, représentation au bénéfice de M. Borel, baryton, Les Cloches de Corneville, opéra-comique en 3 actes.

Mardi 7 mars, représentation exceptionnelle, par la troupe du Théâtre de Tournai, Mignon, opéra en 4 actes.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

RÉGATES INTERNATIONALES DE NICE

les 15, 16, et 17 Mars 1882

BILLETS ALLER et RETOUR DE

PARIS A NICE

Valables pendant 20 jours à compter de la date du départ de Paris.

Première Classe : Prix **150 francs.**

Itinéraire facultatif par la Bourgogne et le Bourbonnais.

Ces billets seront délivrés du 8 au 14 Mars 1882 inclus et donneront droit d'arrêt facultatif à Lyon ou à Clermont (suivant l'itinéraire choisi) et dans toutes les gares situées entre Lyon ou Clermont et Nice tant à l'aller qu'au retour.

Ils seront valables pour les trains desservant les points ci-dessus désignés à l'exception du train rapide nº 5 partant de Paris à 7 h. 20 soir et du train rapide nº 10 partant de Nice à midi 38.

On peut se procurer des billets à Paris : dans les bureaux-succursales de la Compagnie ; à la Gare ; à l'Agence LUBIN, 36, Boulevard Haussmann, à l'Agence COOK et fils, 15, place du Havre, 9, rue Scribe et Grand-Hôtel, Boulevard des Capucines ; à l'Agence des Wagons-Lits, 2, rue Scribe ; à l'Agence H. GAZE et fils, 8 rue Duphot, et à l'Agence CAYGILL, 15, avenue de l'Opéra.

19797

Sauvez les Enfants

sans médecines, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÉRE

Du BARRY, de Londres.

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs e les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 81 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les désespérés.

Cure Nº 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4, juillet 1880.

Cure Nº 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrête immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps.

Cure Nº 85,410. — Rue de Tunnel, (Valence, Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELISA MARTINET ALBY.

Cure Nº 99,625. — Avignon, La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Cabonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1|4 kil., 2 fr. 25 ; 1|2 kil., 4 fr.; kil., 7 fr. ; 2 kil. 1|2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr., *franco.* — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie Centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille ; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX